

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2004

1) Admission en non valeur.

Un état des sommes en non valeur a été dressé par le Receveur Municipal.

Il s'agit de tires de recettes émis au cours des années 1998 à 2003, et dont le recouvrement s'avère impossible. Il convient d'émettre un mandat sur le compte 654 : du budget principal pour un montant de 11 178.55 € du budget annexe Eau pour un montant de 491.61 €

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

2) Tarif de la publicité dans le journal d'Eybens

Il est proposé d'augmenter les tarifs de la publicité pour l'année 2005 dans le journal d'Eybens de 2,20 %.

Un contrat annuel est proposé pour 1/16^{ème} de page et 11 numéros au tarif de 526,96 € (soit 3 456,63 F).

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

3) Transformations de poste :

L'application du statut de la Fonction Publique Territoriale conduit à proposer chaque année une évolution de leur carrière à un certain nombre d'agents. Afin de permettre cette évolution de carrière et compte tenu des besoins des services, le Maire a proposé les transformations suivantes :

- suppression d'un poste d'agent technique principal et création d'un poste d'agent de maîtrise
- suppression de deux postes d'agent administratif et création de deux postes d'agent administratif qualifié
- suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- suppression d'un poste de contrôleur de travaux principal et création d'un poste de contrôleur de travaux en chef
- suppression deux postes d'agent technique et création deux postes d'agent technique qualifié
- suppression de trois postes d'agent technique qualifié et création de trois postes d'agent technique principal
- suppression d'un poste d'agent de maîtrise et création d'un poste d'agent de maîtrise qualifié
- suppression d'un poste d'agent d'entretien à temps non complet 70 % du temps complet et création d'un poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet 70 % du temps complet
- suppression d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe et création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe
- suppression d'un poste de brigadier chef et création d'un poste de brigadier chef principal
- suppression d'un poste de chef de service de police de classe normale et création d'un poste de chef de service de police de classe supérieure
- suppression d'un poste d'assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques 2^{ème} classe et création d'un poste d'assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe
- suppression d'un poste d'éducateur APS 1^{ère} classe et création d'un poste d'éducateur APS hors classe

A l'unanimité, les élus donnent leur accord.

4) Challenge de la ville d'Eybens :

- Amicale Pétanque Club Eybinois

Le dimanche 5 septembre 2004 s'est tenue au parc de la Mairie la troisième édition du challenge de la ville d'Eybens organisée par l'Amicale Pétanque Club, concours auquel ont participé 30 équipes représentant 90 joueurs au total.

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de cette manifestation, il est proposé de lui allouer la somme de 229 € prévue sur la ligne 6574 Prix de la Municipalité.

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

4-1) Challenge de la ville d'Eybens :

- Hand Ball Club d'Eybens.

Le dimanche 5 septembre 2004, s'est tenu aux gymnases des Ruires et F.Faivre, le challenge de la ville d'Eybens organisé par le Hand Ball club d'Eybens.

Afin d'aider l'association à prendre en charge le coût de cette manifestation, il a été proposé de lui allouer la somme de 458 € prévue sur la ligne 6574 Prix de la Municipalité.

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

5) Aide aux frais de transports

Dans le cadre de la convention qui lie les clubs de niveau régional à la ville, il est prévu une participation aux frais de transports.

- A la joyeuse boule d'Eybens la somme de 339€
- Au Hand Ball club d'Eybens la somme de 343€
- Au club pongiste d'Eybens a somme de 272€

au compte 6574 – ligne aide aux frais de transports

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

7) Subvention à l'association A.C.AC.I.A.S

Une nouvelle association eybinoise a vu le jour en avril 2004, l'ACACIAS (Association Franco-Centrafricaine pour l'Assistance Culturelle, l'Insertion et l'Accompagnement Social des Orphelins du Sida), présidée par Madame Sylvie Mazougou.

Les objectifs de cette association sont d'apporter une assistance matérielle, un soutien éducatif et psychologique aux orphelins du SIDA de République Centrafricaine, et notamment à ceux du village d'YPPY (région de la OUKA).

L'ACACIAS souhaite développer des partenariats avec des structures eybinoises (PIJ, association de jeunes d'Eybens, etc...).

Dans le cadre de la politique de la commune en faveur des associations, il est proposé d'allouer à cette association une subvention de « soutien à projet » de 120 €.

A l'unanimité, les élus donnent un avis favorable.

8) Bail pour le commerce d'alimentation « le panier des Coulmes »

La commune a souhaité que les habitants du quartier des Maisons Neuves puissent bénéficier à proximité de leur logement, d'une gamme de services permettant de faciliter leur vie quotidienne.

A ce jour, plusieurs cabinets médicaux, un cabinet de sages-femmes, un salon de coiffure, un restaurant et une pharmacie existent dans le quartier, de même qu'un commerce d'alimentation « le panier des Coulmes ».

Ce commerce a été géré par 3 personnes différentes depuis avril 02. Il est aujourd'hui proposé de signer un nouveau bail pour une durée de 9 années consécutives avec l'actuelle gérante, Madame Samira Nacef. Le local concerné occupe 76 m² en rez-de-chaussée du 25 allée du Gerbier à Eybens.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les différents exploitants, il sera accordé au preneur une réduction de loyer de 50 % durant les 12 premiers mois et de 25 % les 12 mois suivants.

Le montant du loyer plein sera à terme de 376.50 €/mois (soit 59,46 €/m²/an).

Après avoir délibéré et voté par 28 oui sur 28 votants, les élus ont donné un avis favorable.

9) Bail pour le restaurant de l'Odyssee

La commune a souhaité que les usagers du centre culturel de l'ODYSSÉE puissent bénéficier d'un service de restauration.

Le Maire a proposé de donner à bail pour une durée de 9 années consécutives des locaux commerciaux d'une surface de 210 m², assortis d'une terrasse de 130 m², situés en rez de chaussée du 89, avenue Jean Jaurès, pour une activité de restauration.

Compte tenu, de l'implantation du restaurant au sein du centre culturel, un cahier des charges fixant les conditions d'utilisation et d'exploitation est annexé au bail.

Par 28 oui sur 28 votants, les élus donnent un avis favorable.

10) Représentants de la Ville au sein du SIAG (Syndicat Intercommunal d'action gérontologique) qui deviendra SMAG (Syndicat Mixte d'Actions Gérontologiques)

En date du 28 mars 2001 le conseil municipal avait désigné les représentants de la ville pour le Centre de Long séjour pour les personnes âgées.

Il convient aujourd'hui de réactualiser ces désignations :

Il est proposé :

Titulaires : Irène Martins – Gérard Frydman – Jean Baringou

Suppléants : Marie-Hélène Archer – François Silvestri – Hervé Guillon

Après avoir voté à bulletins secrets les élus, par 28 oui sur 28 votants, ont donné leur accord.

11) Représentants de la ville au sein de la MCPEF (Maison Cantonale pour l'Emploi et la Formation).

Il est proposé de désigner 3 membres du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration de la MCPEF. Philippe Loppé, Hervé Guillon, Eric Battier

Après avoir voté à bulletins secrets les élus, par 28 oui sur 28 votants, ont donné leur accord.